

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 15 JUIN 2020**

**Etaient présents** : Christiane BOSSEZ - Nathalie CASTELEIN - Jean-Michel DONZÉ - Éric DUCROZ - Sophie GUERITAINE - William HAMICHE - Patrick MIESCH - Séverine MOREL - Francine PIERRE - Rachel RIZZON - Caroline SCHWEITZER - François SORET - Didier VALLVERDU - Nicolas VOILAND.

**Etait excusé** : Michel BARBIER.

**DÉLIBÉRATION N° 40/20 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE  
SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Éric DUCROZ comme secrétaire de séance.
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.

**DÉLIBÉRATION N° 41/20 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES  
TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2020 les taux communaux des impôts locaux fixés en 2019, comme suit :

Foncier Bâti	9.91 %
Foncier Non Bâti	52.55 %

**DÉLIBÉRATION N° 42/20 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de François SORET, Maire-Adjoint, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019, comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses	1 015 712.13 €
Recettes	1 131 216.08 €
Excédent reporté de 2018	<u>408 365.15 €</u>
	1 539 581.23 €

<b>Excédent réel de l'exercice 2019</b>	<b>115 503.95 €</b>
<b>Excédent cumulé 2019</b>	<b>523 869.10 €</b>

### **Section d'Investissement**

Dépenses	412 637.96 €
Restes à réaliser	<u>117 350.00 €</u>
	529 987.96 €
Recettes	341 148.38 €
Excédent reporté de 2018	115 413.11€
Restes à réaliser	<u>14 000.00 €</u>
	470 561.49 €
<b>Déficit réel de l'exercice 2019</b>	<b>59 426.47 €</b>
<b>Déficit cumulé 2019</b>	<b>59 426.47 €</b>

---

## **DÉLIBÉRATION N° 43/20 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

## DÉLIBÉRATION N° 44/20 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	115 503.95 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	408 365.15 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	523 869.10 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	43 923.53 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-103 350.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> -59 426.47 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> 523 869.10 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	59 426.47 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	464 442.63 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

## DÉLIBÉRATION N° 45/20 : BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020, comme suit :

### Section de Fonctionnement

Dépenses	1 050 825.00 €
Recettes	1 370 922.63 €

### Section d'Investissement

Dépenses	479 790.00 €
Recettes	479 790.00 €

## **DÉLIBÉRATION N° 46/20 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2020**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de fonctionnement 2020 aux associations suivantes :

Foyer rural	2 000 €
Foyer rural, pour la fabrication de blouses pour le personnel soignant	187 €
Association française des sclérosés en plaques	0 €
Terre de Fraternité (blessés de l'armée de terre)	0 €

---

## **DÉLIBÉRATION N° 47/20 : DÉSIGNATION DES JURÉS DE LA COUR D'ASSISES**

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2019-04-29-007 fixant le nombre de jurés du Territoire de Belfort à comprendre dans la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort (Année 2021).

Il est procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de trois personnes. Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive étant établie par une commission qui se tient au siège de la cour d'assises.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2021 ne seront pas retenues.

Sont ainsi tirées au sort :

- RAGNÈS Patrick, né le 21/02/1972 à Belfort, adjoint technique, 11 rue de la Costantine 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

- BEHRA Sabine, née le 15/12/1971 à Mulhouse, préparatrice en pharmacie, 47bis rue de Masevaux 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

- FERRARI Bernard, né le 22/02/1958 à Belfort, retraité, 1 rue de la Croix des Mobiles 90200 GROSMAGNY

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

**Le Maire,**

**Didier VALLVERDU**